

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Chabani, Mme Capanema, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Dellac
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Pierre
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Troussel
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Cranoly, M. Monany, M. Martin S., Mme Chaumillon, Mme Franclet



Délibération n° 2023-VII-16 du 6 juillet 2023

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA COUR DES COMPTES ET DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES POUR LESQUELS LE DÉPARTEMENT A ÉTÉ AUDITIONNÉ OU CONTRÔLÉ EN 2022-2023

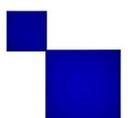
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation des rapports de la Cour des Comptes et de la Chambre Régionale des Comptes pour lesquels le Département a été auditionné ou contrôlé en 2022-2023.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.